



## Allocution du Président de la République

### Installation du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes

8 mars 2016

---

Madame la Ministre, chère Laurence Rossignol, Madame la Présidente du Haut conseil, chère Danielle Bousquet, Mesdames, Messieurs les parlementaires, Mesdames, messieurs les élu.e.s, Mesdames Messieurs les membres du Haut conseil,

C'est vrai que je tenais, en ce 8 mars, à installer ce qui n'est pas encore une institution mais va le devenir, le Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes dans sa nouvelle composition. Ce Haut conseil a été créé par décret, j'y reviendrai, le 3 janvier 2013, et il s'était donné des objectifs ambitieux. Evaluer les politiques publiques en matière de droits des femmes et d'égalité entre les femmes et les hommes, assurer l'étude d'impacts des textes législatif et réglementaires, formuler des recommandations et donner des avis, lancer des projets de réforme... je dois dire que vous avez répondu avec énergie et enthousiasme, en tout cas avec imagination à toutes ces perspectives que le texte vous ouvrait.

Vous avez formulé plus de 250 recommandations, qui ont enrichi sept lois, vous avez su rassembler en votre sein des associations, des pouvoirs publics, mais aussi des chercheurs, des médecins, des experts qui pouvaient justement témoigner de ce que la loi pouvait faire ou de ce qu'elle ne faisait pas. Et vous avez obtenu des résultats, puisque 40 % de vos recommandations ont d'ores et déjà été suivies d'effets. Donc le texte que vous m'avez remis aujourd'hui n'est pas un programme, mais c'est déjà une obligation. Certains de vos avis ont même recueilli un fort écho dans le débat public. Je pense notamment à ce que vous avez mis en avant sur le système prostitutionnel, sur l'IVG ainsi que vos réflexions qui se poursuivent sur la lutte contre les stéréotypes, notamment dans les médias. Vous avez mené un travail d'information de nos concitoyens, et de formation des professionnels, et de sensibilisation des médias. Bref, vous avez participé à la bataille pour l'égalité, mais c'est une bataille engagée depuis longtemps, et qui est loin d'être terminée.

Alors aujourd'hui c'est le 8 mars, la journée internationale des droits des femmes, mais vous vous savez depuis longtemps que ce sont tous les jours qu'il faut consacrer à la lutte pour les femmes, et leur égalité et leur dignité. La création même de cette journée d'ailleurs est le fruit de combats et de persévérance, puisque l'idée a été proposée pour la première fois en 1910 et qu'il a fallu attendre 1975 pour que l'Organisation des Nations Unies célèbre officiellement la première journée internationale des droits des femmes. En France, il a fallu attendre le gouvernement de Pierre Mauroy, avec Yvette Roudy, Ministre des Droits des femmes, pour donner un caractère officiel à

cette journée. Et le 8 mars 1982, François Mitterrand recevait ici 400 femmes et cela paraissait être une révolution. Aujourd'hui, c'est non pas une tradition, ce ne serait pas le mot à utiliser, mais c'est une forme banale, mais les sujets que vous évoquez eux ne peuvent pas rester dans la banalité.

Depuis 2012 j'ai voulu que la question des droits des femmes redevienne une politique publique à part entière, avec un ministère des Droits des femmes. Nous avons changé de méthode, vous l'avez rappelé Madame la Présidente, que nous avons désigné des Hauts fonctionnaires à l'égalité dans tous les ministères, ils sont là, et aussi imposé des feuilles de route dans chaque ministère pour que cela puisse déboucher sur une conférence de l'égalité. Nous avons également adopté une nouvelle approche, prenant en compte toutes les dimensions de la vie des femmes, de ce qu'elles pouvaient subir, les violences, et ce fut la généralisation du téléphone grand danger ; mais aussi de ce à quoi elles ne pouvaient pas parvenir, et c'est ce que nous avons voulu faire en termes de marchés publics, de délégation de services publics, de respect de la loi sur l'égalité professionnelle ; de ce qu'elles pouvaient également avoir comme droits reconnus mais pas forcément de droits accessibles, et ça été votre travail et le nôtre sur l'interruption volontaire de grossesse, la réforme du congé parental, la généralisation de la garantie contre les impayés de pensions alimentaires. Je remercie ici les ministres qui y ont contribué et les parlementaires qui ont aussi travaillé.

Depuis un mois, Laurence Rossignol est la Ministre des Droits des femmes. Elle est aussi Ministre des familles. Je sais que cette appellation a pu susciter un débat. Mais la façon avec laquelle Laurence Rossignol avait été la Ministre de la Famille, aujourd'hui des Familles, m'a convaincu qu'elle pouvait être pleinement la Ministre des Droits des femmes. Parce qu'aussi, les inégalités commencent dans la famille. C'est là qu'il y a un certain nombre de partages qui ne sont pas acceptables, et qu'il y a aussi des stéréotypes qui demeurent, y compris dans l'éducation.

Donc il faut favoriser d'abord l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale, et sortir les familles monoparentales des situations de précarité que vous avez décrites. Dans cette perspective, les crèches à vocation d'insertion professionnelle seront développées, et une agence de recouvrement des impayés alimentaires sera créée, je dis bien une agence pour que nous puissions être sûrs que les fonds recouverts vont bien vers les femmes qui sont privées de leurs droits. Et nous voulons offrir aussi des solutions de répit pour les familles monoparentales, à travers des expérimentations, je remercie aussi les élus locaux qui s'y sont engagés, des expérimentations qui pourront être menées pour que les familles monoparentales puissent être davantage et mieux accompagnées.

Le Haut conseil nous a également alertés sur le harcèlement sexiste et les violences sexuelles dans les transports en commun. De vos travaux sont nées un certain nombre d'actions, et notamment un plan national de lutte contre le harcèlement sexiste et les violences dans les transports en commun. J'y attache beaucoup d'importance, parce que ce qui est en cause ce n'est pas simplement des femmes qui peuvent être agressées, ce qui est déjà insupportable, ce qui est en cause c'est la place des femmes dans la société. C'est à travers ces violences, ces harcèlements, leur dénier le droit de circuler, de pouvoir se promener, de pouvoir travailler, et en fait de pouvoir vivre tout simplement en liberté. Et c'est là que l'on retrouve aussi des comportements qui doivent être dénoncés au nom de la liberté et de la laïcité.

Chaque jour en France il y a des femmes qui ne disent rien et qui supportent le pire. Le pire ce sont ces insultes, ces propos, ces gestes, ces actes qui peuvent également dégénérer. Il y a trop de femmes qui ont peur dans notre pays, peur de circuler, peur de se montrer, et qui finissent par se cacher. Et puis il y a les victimes de viols. Chaque année, 240 femmes sont victimes de viols par jour. Par jour. Et donc nous devons d'ailleurs faire en sorte que toutes les victimes puissent se déclarer comme telles, et favoriser aussi ce que vous avez appelé la judiciarisation. Il y a également la formation des magistrats, également aussi des fonctionnaires qui recueillent des plaintes, et qui doivent savoir utiliser les mots qui conviennent pour dire exactement les actes qui ont été commis, et puis les soins apportés aux victimes bien après les faits et leur révélation.

La lutte contre les violences faites aux femmes est une exigence, pas une priorité, c'est une exigence. Et nous devons répondre à toutes les violences, j'ai évoqué le harcèlement, j'ai évoqué les agressions, j'ai évoqué les viols. Il y a aussi les violences familiales. Le 25 novembre 2012 j'avais annoncé la création de 1 650 solutions d'hébergement d'urgence d'ici 2017. Nous y sommes presque. Nous y sommes presque, mais pas encore dans les structures spécialisées, or ce sont les structures spécialisées qui permettent d'assurer aux femmes qu'elles ne connaîtront plus de violences et qu'elles pourront se remettre, se réparer, se restructurer si je puis dire, tout simplement revivre.

Les femmes sont les premières victimes des violences conjugales, familiales, mais elles ne sont pas les seules. En 2014, 35 enfants sont morts dans le cadre de violences au sein d'un couple, et 110 d'entre eux sont devenus orphelins de mère ou de père. Plus de 140 000 enfants vivent dans un foyer où une femme, leur mère, est victime de violences avec ce que ça peut induire aussi de reproductions de ces phénomènes insupportables. Et quand le couple parental se sépare, l'exercice du droit de visite et d'hébergement peut également être une source de violences. C'est là que se déchaîne souvent le conjoint violent. D'où le rôle très important que la Ministre et le Gouvernement veulent attacher à la médiation familiale. Reprenant un mot d'un membre de votre Haut conseil, le juge Durand, qui est de dire que « *Protéger la mère, c'est protéger l'enfant* ».

Je veux également évoquer la proposition de loi, sur le point d'aboutir, enfin c'est ce qui nous est dit, car ce sujet revient régulièrement, c'est ce qu'on appelle la navette, mais à un moment il faut que ça s'arrête. Il faut qu'un texte soit voté, ou qu'il ne le soit pas, mais qu'il ne soit pas simplement un sujet de débat. Donc cette proposition de loi permettra de faire reconnaître le fait prostitutionnel, le système prostitutionnel, et reconnaitra la prostitution comme une violence faite aux personnes qui en sont les victimes, et en très grande majorité des femmes. Je salue donc le travail parlementaire obstiné de Maud Olivier, de Michèle Meunier, de Catherine Coutelle, de Chantal Jouanno pour que ce travail aboutisse.

Il y a ensuite le grand thème de l'égalité professionnelle et salariale. Madame la Présidente, vous l'avez forcément abordé au cours de vos travaux et pour vous c'est une question majeure car elle conditionne tout. Les salaires des femmes accusent toujours un retard de près de 20 %. Les Françaises occupent plus souvent que les Français des emplois non qualifiés, donc moins rémunérés, et les femmes sont davantage employées à temps partiel.

Ce constat néanmoins, même s'il est encore, d'une certaine façon, inacceptable, a connu ces dernières années des améliorations que je ne veux pas laisser passer sous silence. D'abord le taux

d'emploi des femmes progresse en France, malgré la situation que nous connaissons de chômage. Les écarts de salaire ces dernières années ont diminué, deux fois plus vite que la moyenne européenne, peut-être aussi parce qu'on partait de plus haut. Et néanmoins la loi de 2014 a contribué à cette évolution parce qu'à un moment il faut rapprocher les lois de leurs effets, s'il n'y a pas d'effets dans une loi, alors à quoi sert-il de la faire voter ? Donc il faut quand même aussi convaincre que se battre sur le plan législatif et parlementaire c'est aussi pour changer un certain nombre de situations.

Des progrès ont été accomplis, y compris pour les nominations pour la fonction publique, 40% de femmes dans la nomination de cadres dirigeants de l'État. Il y a également ce qui s'est fait pour le CAC 40, même si c'est encore insuffisant, et puis il y a, j'allais dire, la situation du plus grand nombre. Le nombre d'entreprises disposant d'un accord sur l'égalité professionnelle progresse. 70 % des entreprises de plus de 1000 salariés et un tiers des entreprises de plus de 50 salariés sont désormais couvertes par l'accord ou un plan d'action pour l'égalité professionnelle. Et si ce n'est pas suffisant, la Loi Travail, qui est en ce moment en débat, cela ne vous a pas échappé, qui est en débat aussi au sein du Gouvernement avec les partenaires sociaux, puis une fois que le texte sera adopté en Conseil des ministres, qui sera en discussion au Parlement : c'est l'occasion aussi de faire de ce texte un texte pour l'égalité professionnelle. Un texte aussi pour la formation professionnelle car c'est là que tout se joue. L'objectif de mixité des métiers : l'objectif serait de porter la proportion de métiers mixtes de 12 à 30 % d'ici 2025 et nous pouvons aller sans doute plus vite. De la même manière je salue l'initiative « Entrepreneuriat au féminin », parce qu'il s'agit en dotant un fonds de 6 millions d'euros de faciliter l'information et donc l'accès des femmes à l'entrepreneuriat.

Mais ce qui est troublant pour ne pas dire frappant c'est que malgré tous ces progrès, on reste avec des stéréotypes dans les formations, dans tous les lieux d'orientation, qui d'ailleurs contribuent non pas forcément à écarter les femmes d'un certain nombre de métiers, car il y a des métiers qui sont parmi les plus importants qui sont de plus en plus féminins : la magistrature, la médecine... mais néanmoins il est inacceptable que dans les filières scientifiques il y ait aussi peu de femmes, que dans les écoles d'ingénieurs il y ait aussi peu de femmes, que dans les grands organismes de recherche il y ait aussi peu de femmes, que dans la direction des grands établissements culturels il y ait aussi peu de femmes, que pour également l'audiovisuel il y ait aussi peu de femmes parmi celles qui pourraient être appelées à réaliser ou à créer. Cela ne tient pas au talent, cela n'a rien à voir avec le talent, c'est une espèce de distribution des rôles. Donc nous devons agir pour l'orientation, la formation, les filières, et faire en sorte que les femmes puissent accéder à tous les métiers et à tous les enjeux de la reconnaissance.

Sur le plan de la parité politique, l'essentiel sur le plan législatif est acquis : il n'y a aucun scrutin qui ne soit pas paritaire. Sur le plan des exécutifs, le Gouvernement ayant également montré l'exemple, la parité est également acquise. Mais vous l'avez parfaitement rappelé Madame la Présidente, ce qui est demandé ce n'est pas simplement la parité numérique, c'est la parité des pouvoirs, c'est de pouvoir accéder à tous les pouvoirs. Et donc il y a là un travail qui n'est plus de l'ordre du législatif, puisque c'est du qualitatif, qui est de l'ordre du combat, et ce combat-là est loin d'être achevé.

Vous avez enfin évoqué ce que nous avons voulu faire à travers les objectifs du développement durable à l'Assemblée générale des Nations Unies de septembre dernier et lors de la conférence climat en décembre à Paris. Quel rapport y a-t-il entre la justice climatique et d'une autre façon le

combat des femmes ? Et bien on s'aperçoit le plus souvent que ce sont les femmes qui portent les objectifs du développement durable, que ce sont les femmes qui portent les politiques de renouvellement énergétique, que ce sont les femmes qui permettent à toute la population d'accéder à l'eau et aux biens publics. Donc dans toutes les politiques que nous aurons à mettre en œuvre au plan international, notamment dans la perspective de la traduction de la conférence sur le climat, nous devons faire en sorte que ce soit à travers les femmes, à travers leurs associations, à travers leur mobilisation, que nous puissions leur permettre d'accéder aux financements.

Enfin, le Haut conseil à l'égalité a en très peu de temps fait la démonstration de son utilité, de sa force, et également de sa qualité en termes d'avis et de recommandations. Ce n'est pas parce qu'il est créé par décret qu'il aurait moins d'influence que s'il était créé par la loi. Là n'est pas le sujet. Le Haut conseil vaut par les personnes qui composent cette institution, le Haut conseil vaut par les recommandations qu'il fait. Mais il y a sans doute une forme de consécration par la loi, d'en faire non pas simplement un Haut conseil de plus, mais une institution. Et pour que cette institution perdure au-delà des majorités, des alternances, des Présidents de la République, ou des Présidentes de la République, il y a nécessité à ce que ce Haut conseil puisse aussi être représentatif autant qu'il est possible, de ce qu'on attend d'une institution comme la vôtre. Représenter tous les courants de pensée sûrement, mais surtout représenter l'ensemble des sujets qui sont ceux que les femmes connaissent, c'est-à-dire tous les sujets. Il n'y a pas un sujet qu'une femme n'aurait pas à connaître. Mais il y a un sujet auquel les femmes sont attachées plus qu'à un autre, c'est l'égalité. Merci.